
ACADÉMIE FRANÇAISE.

—
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 23 AOÛT 1860.

—
PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

—
PRIX MONTYON.

—
PRIX DESTINÉ AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française décerne :

Deux prix de *trois mille francs*,

A *Jean-Marc BOST*, à Laforce, arrondissement de Bergerac, Dordogne ;

A *Catherine PORTZ*, rue des Condamines, n° 4, à Versailles, Seine-et-Oise.

Un prix de *deux mille francs* :

A *Marie CHAUVIN*, à Beaumont-la-Chartre, *Sarthe*.

Quatre médailles de *mille francs* :

A *Amand-Fidèle-Constant ELLEBOODE*, à Saint-Omer, *Pas-de-Calais*;

A *François-Simon-Auguste ROBAUD*, à Aix, *Bouches-du-Rhône*;

A *Aspasie ROUSSEL*, veuve LEMAITRE DE CHANCELÉ, aux Trois-Moutiers, *Vienne*;

A l'abbé *Antoine FAVIER*, aux Choizinets, canton de Langogne, *Lozère*.

Quatorze médailles de *cinq cents francs*, chacune :

A *Louise AUNEAU*, à la Rochelle, *Charente-Inférieure*;

A *Françoise BOUGET*, à Guingamp, *Côtes-du-Nord*;

A *Marie-Sophie THIÉBAUX*, dite CÉLESTINE, aux Paroches, arrondissement de Commercy, *Meuse*;

A *Marie-Anne-Marguerite RABOTTIN*, femme RABIER, à Thomery, *Seine-et-Marne*;

A *Louise VERGER*, à Rennes, *Ille-et-Vilaine*;

A *Guillaume-Adolphe GALOPIN-BOUQUET*, rue des Thernes, n° 61, à Paris;

A *Marie CANET*, à Aurillac, *Cantal*;

A *Marie LABRUYÈRE*, à Belleville, *Rhône*;

A *Geneviève BORDELONGUE*, femme FITÈRE, à Oloron-Sainte-Marie, *Basses-Pyrénées*;

A Eugénie-Henriette DESABLONNE, rue Saintonge, 17, à Paris;

A Jenny GOSSOT, à Blaisy-Bas, canton de Somberron, Côte-d'Or;

A Marie-Jeanne ROUSSELET, à Landerneau, Finistère;

A Pierrette SOEUR, à Saint-Laurent, arrondissement de Grasse, Var;

A François-Félix BRULLOIS, à Verclivès, par et près Écouis, Eure.

Une mention honorable :

A mademoiselle Isabelle DE LAGATINERIE, à Fontainebleau, Seine-et-Marne.



PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française décerne un prix de *trois mille francs* :

A M. SAISSET, pour son ouvrage intitulé : *Essai de philosophie religieuse*, 1 vol. in-8°.

Huit médailles de *deux mille francs* chacune :

A M. Francis MONNIER, pour son ouvrage intitulé : *Le*

- chancelier d'Aguesseau, sa conduite et ses idées politiques, etc., 1 vol. in-8°;
- A M. F.-L. MARCOU, pour son ouvrage intitulé : *Péligon. — Études sur sa vie et ses œuvres*, etc., 1 vol. in-8°;
- A M. LENIENT, pour son ouvrage intitulé : *La Satire en France au moyen âge*, 1 vol. in-12;
- A M. Paul ALBERT, pour son ouvrage intitulé : *Saint Jean Chrysostome considéré comme orateur populaire*, 1 vol. in-8°;
- A M. Édouard GRENIER, pour son recueil de poésies intitulé : *Petits poèmes*, 1 vol. in-12;
- A M. A. DE BEAUCHESNE, pour son recueil de poésies intitulé : *Le Livre des jeunes mères*, 1 vol. in-12;
- A M. F. DELTOUR, pour son ouvrage intitulé : *Les Ennemis de Racine au XVII^e siècle*, 1 vol. in-8°;
- A M. Antonin RONDELET, pour son ouvrage intitulé : *Les Mémoires d'Antoine, ou Notions populaires de morale et d'économie politique*, 1 vol. in-12.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné, cette année, le grand prix de la

(25)

fondation Gobert à M. WALLON, pour son ouvrage intitulé :
Jeanne d'Arc, 2 vol. in-8°.

L'Académie a décidé que le second prix de la fondation
Gobert serait décerné cette année à l'ouvrage de feu
M. Ernest MORET, intitulé : *Quinze ans du règne de
Louis XIV.*

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu
M. Bordin, pour encourager la haute littérature, est décerné,
pour la présente année, à la traduction en vers de Dante,
par M. RATISBONNE.

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique
fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux
littéraires, a été partagée, cette année, entre M^{me} ÉLISA
FLEURY et M. THALÈS BERNARD.

(26)

PRIX

FONDÉ PAR FEU M. LE COMTE DE MAILLÉ-LATOUR-LANDRY.

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, est, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné à M. Philoxène BOYER.

PRIX FONDÉ PAR FEU M. ACHILLE-EDMOND HALPHEN.

L'Académie décerne pour la première fois le prix triennal de *quinze cents francs*, provenant de la fondation Achille-Edmond Halphen, à M. Émile de BONNECHOSE, *auteur d'une Histoire d'Angleterre*, en 4 vol. in-8°.
